

FACULTE DE SCIENCES ET TECHNIQUES

Ministère de tutelle : Ministère de l'Education

Adresse : Université Cheikh Anta Diop

Téléphone : 825 04 73

Textes : n° 70-11-35 du 10-10-70/72-278 du 16-03-72

I. BUT DE L'ETABLISSEMENT :

La faculté de Sciences et Techniques a pour vocation de former des cadres scientifiques pour l'enseignement, la recherche et tous les secteurs de la vie économique nationale (priorité l'enseignement et à la recherche).

Diplômes obtenus :

- 1^{er} cycle : 2 ans DUES : Diplôme Universitaire d'Etudes Scientifiques.
- 2^{ème} cycle : 2 ans : Licence –Maîtrise
- 3^e cycle : DESS : Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées - Diplôme de Docteur – Ingénieur.

DEA : Diplôme d'Etudes Approfondies

Doctorat d'Université : Mention Sciences

Doctorat d'Etat : Es Sciences

Régime : Régime général de l'Université (voir chapitre bourses)

II. QUALITES REQUISES :

L'étudiant en sciences et techniques doit avoir du goût pour les matières scientifiques et de bons résultats scolaires dans le second cycle du secondaire, de bonnes capacités de réflexion, une bonne maturité d'esprit, de la méthode et le l'organisation. Il doit être capable de fournir des efforts intellectuels intensifs et de se conformer à une stricte discipline de travail.

III. CONDITIONS D'ADMISSION :

Mixte – être âgé (e) de 23 ans au plus 31 décembre de l'année en cours- Titulaire du bac S_1 , S_2 , S_3 ou d'un titre admis en équivalence, être sénégalais et être sénégalais et être proposé par la commission d'admission.

Critères: Bacs S_1 , S_3 **MP**

Bacs S_1 , S_2 , S_3 **PC**

Bacs S_2 , S_1 , S_4 , S_5 **SN**

Le classement par département est obtenu sur la base de la moyenne générale obtenue (cf tableau de classement de la faculté des sciences et techniques)

Les étrangers présentés par leur gouvernement sont admis sur décision rectoriale dans la limite des quotas fixés.

IV. DOSSIER D'INSCRIPTION :

Se présenter au secrétariat de la faculté de sciences et techniques dès que l'on a connaissance de son admission pour y retirer un dossier d'inscription (voir la composition du dossier à la page ...).

Les inscriptions sont habituellement ouvertes entre le 15/10et le 15/12 de chaque année.

V. FORMATION ET MATIERES ENSEIGNEES

Le premier cycle de deux ans est un cycle de formation fondamentale sanctionné par le DUES*. Il comporte les départements suivants :

Mathématiques Physiques :

1^{ère} année : physique et maths

2^{ème} : physique, maths et mécanique

Physique et Chimie :

1^{ère} année : physique, chimie et maths

2^{ème} année : maths, physique, chimie et mécanique

Sciences Naturelles :

1^{ère} année : maths, physique, chimie biologie animale, biologie végétale, géologie.

2^{ème} année : chimie, biochimie, biologie animale, biologie végétale.

L'enseignement est donné à travers des cours théoriques, des travaux dirigés (exercices de révision et d'explication pour entraîner les étudiants au travail personnel) et des travaux pratiques (exercices d'application et expériences portant sur les cours).

L'enseignement, pendant les deux années du DUES, comporte 20 à 23 heures hebdomadaires entièrement consacrées aux matières scientifiques.

Le DUES peut être obtenu en trois ans (une année de redoublement autorisée). Il y a deux sessions d'examen par an (juillet -octobre).

Le 2^e cycle ouvert aux étudiants titulaires du DUES comporte des sections préparant aux licences (1^{ère} année) et maîtrise (2^{ème} année d'enseignement) suivantes :

- Licence et maîtrise : en sciences physiques
 - o En sciences mathématiques
 - o En sciences naturelles

L'option du premier cycle reste maintenu pour la suite des études.

En troisième cycle, après la maîtrise, l'étudiant pourra suivre l'itinéraire suivant : AEA (Attestation d'Etudes Approfondies), + mémoire = DEA+ thèse de 3^e cycle. = Doctorat de 3^e cycle, + Thèse d'Etat.= Doctorat d'Etat.

Dans les domaines spécialisés, l'étudiant peut préparer des D.E.S. S (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées) et des Doctorats d'Université.

Il existe aussi des formations de 3^e cycle données dans des filières spécialisées par des Instituts d'Université.

- ❑ Institut des Sciences de l'Environnement (enseignement pluri-disciplinaire ouvert aux titulaires de toutes maîtrises).
- ❑ Institut des Sciences de la Terre (voir page ...) dont la 5^e année prépare au Diplôme d'Ingénieur géologie.

IV. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Débouché : le débouché essentiel est l'enseignement dans le secondaire (après la licence ou la maîtrise, stage pédagogique de un ou deux ans à l'Ecole Normale Supérieure, selon le diplôme) et dans le supérieur (au niveau du 3^e cycle).

Avec les diplômes du 3^e cycle, les étudiants peuvent aussi accéder à la recherche (soit dans le cadre de l'enseignement supérieur, soit dans le cadre des ministères et organismes spécialisés) .

*DUES : voir page sigle

Les titulaires des maîtrises de maths et physique appliquée peuvent se diriger vers l'industrie.

- ❖ Dès le DUES, mais surtout après la licence et la maîtrise, il y a aussi des possibilités d'accès à des spécialisations :
 - Recrutements des écoles inter-états d'ingénieurs en statistique, démographique, hydraulique, télécommunications, informatique, électricité, etc.
- ❖ Formations spécialisées dans l'armée (ENOA : DUES et 24 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours).
- ❖ Bourses diverses en fonction des besoins exprimés par le Sénégal et des offres des pays d'accueil, souvent pour des spécialisations vers l'industrie.

Sur le plan des salaires, les diplômés de l'Enseignement Supérieur peuvent prétendre à des postes de cadre, mais actuellement, la nécessité d'une période d'adaptation en l'absence d'une formation professionnelle précise conduit souvent à accepter de commencer, dans le secteur privé, « en bas de l'échelle » avec des espoirs de promotion rapide.

Après l'entrée dans la vie professionnelle, les études universitaires peuvent être poursuivies sous le régime « travailleur » avec l'accord de l'employeur.